

Centre pour les ONG

Conditions générales d'utilisation

1. Accès

- 1.1. Le Centre pour les ONG du Palais des Nations est placé sous la responsabilité de l'Unité de Liaison avec les ONG de l'ONUG.
- 1.2. L'accès au Centre et son utilisation sont destinés aux représentants d'ONG détenteurs d'un badge d'accès ou de conférence auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.
- 1.3. Le Centre pour les ONG est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00.
- 1.4. Il est situé dans la salle E.2079/1, au bâtiment E, niveau 2.

2. Mise à disposition de l'espace et des équipements

- 2.1 Le Centre dispose de tables, d'ordinateurs, d'un accès gratuit au Wifi, et d'un espace de réunion semi-privé pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes.
- 2.2 Un téléphone est mis à disposition des ONG pour les appels internes.
- 2.3 Les usagers sont responsables des équipements mis à leur disposition.

3. Utilisation des ordinateurs

- 3.1 Les ordinateurs connectés à Internet sont gracieusement mis à disposition des ONG pour les aider dans leurs recherches à caractère strictement professionnel et ne peuvent pas être utilisés pour la consultation de documents privés.
- 3.2 Les places ne peuvent pas être réservées ni retenues pendant l'absence de l'utilisateur, et en aucun cas privatisées. En période de grande affluence, la durée d'utilisation des ordinateurs pourra être limitée. Dans ce contexte, il est demandé de céder la place aux autres utilisateurs, selon le cas.

4. Utilisation de l'imprimante et de la photocopie

- 4.1 Les utilisateurs doivent fournir leur propre papier pour l'impression de documents. L'usage de l'imprimante et de la photocopieuse est strictement réservé à des fins professionnelles, en accord avec les buts et objectifs de l'organisation.

5. Matériel d'information

- 5.1 Les ONG sont autorisées à afficher sur les panneaux du Centre des informations sur des thématiques mondiales d'intérêt commun, en lien avec le mandat des Nations Unies.

5.2 La diffusion de matériel ou d'informations contenant un langage ou des images diffamatoires, injurieux ou offensants n'est pas autorisée dans les locaux des Nations Unies.

5.3 Une fois que les informations affichées ne sont plus d'actualité, il est de la responsabilité de l'ONG de les retirer.

6. Comportement approprié

6.1 Dans le Centre, les représentants d'ONG doivent faire preuve de courtoisie. Les comportements agressifs, l'intimidation verbale ou physique, les déclarations ou gestes menaçants, ainsi que toute forme de harcèlement sexuel, de racisme et de discrimination raciale, sont interdits et ne seront pas tolérés.

6.2 Tout bruit dérangeant doit être évité. Les appels téléphoniques doivent être pris et passés en dehors du Centre.

6.3 Il est strictement interdit d'y fumer, manger ou boire (à l'exception de bouteilles d'eau).

6.4 Si un usager persiste à déranger ou à ne pas respecter les consignes, il pourra être prié de quitter les lieux. Un comportement jugé inacceptable par l'Unité de liaison avec les ONG pourra entraîner une exclusion. Toute constatation de dégradation ou de perte de matériel du Centre pourra être facturée à l'ONG.

7. Dispositions finales

7.1 Les effets personnels des usagers sont placés sous leur propre responsabilité et ne doivent en aucun cas être entreposés dans le Centre.

7.2 Les ONG ne sont pas autorisées à recevoir du courrier en leur nom dans le Centre.

7.3 Les usagers s'engagent à se conformer aux présentes conditions générales d'utilisation.

L'Unité de liaison avec les ONG du Bureau de la Directrice générale est le point de contact pour les questions relatives aux relations entre les Nations Unies et la société civile à Genève et reste à la disposition des ONG qui souhaitent obtenir plus de détails sur l'un des points susmentionnés. Vous pouvez contacter l'Unité de liaison avec les ONG au + 41 (0)22 917 13 04 ou via l'adresse électronique : unog.ngo@un.org.